

INFOS Unsa Retraités 34

SOMMAIRE

1. Editorial.

2. Actualité

Le Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge.

3. Actualité Hérault

API Bus

Guide : Bien vivre ses années senior dans l'Hérault.

EHPAD : les prix

4. Consommation

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017

5. Social

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017

6. Social

Quand ma retraite sera-t-elle versée en 2017?

7. Santé

Epidémie de grippe

7. Désyntox

Consultation pour l'avenir des retraites

8. Culture:

L'art et la matière : Expo. Le Alf du mois



Editorial : Quel avenir pour les retraités ?

Les actifs proches de la retraite s'interrogent légitimement sur le montant de leur retraite à venir. La question qui les préoccupe est moins « A quel âge vais-je pouvoir partir ? » que « Combien de temps me faut-il encore travailler pour avoir droit à un revenu de remplacement qui me permette de maintenir à peu près mon niveau de vie ? »

Pour les jeunes retraités, l'inquiétude porte sur l'érosion des retraites à moyen et long terme.

Pour les plus âgés, ce sont les coûts liés à la perte d'autonomie qui sont préoccupants. Les montants des retraites et pensions sont le plus souvent largement insuffisants pour couvrir le coût d'un hébergement en EHPAD.

Le récent épisode de froid, qui n'a pourtant rien eu d'exceptionnel, a ravivé les inquiétudes des retraités les plus modestes. Dans ces moments difficiles, la rupture de lien social et l'isolement peuvent mettre en danger les personnes âgées les plus pauvres. C'est aussi dans ces situations que la précarité énergétique ne met plus en cause seulement le confort, mais bien la survie de certains retraités en grande précarité.

Aux questions légitimes des retraités ou des futurs retraités concernant le montant des futures pensions, la garantie maintien du pouvoir d'achat des actuels retraités, le financement de la perte d'autonomie, les efforts à faire pour revaloriser sensiblement direction des petites retraites, les propositions des différents impétrants à la fonction de Président de la République n'apportent guère à ce jour de réponses satisfaisantes.

La reconnaissance d'une citoyenneté pleine et entière aux retraités, même si elle est évoquée par la Secrétaire d'Etat aux Personnes Agées, peine à trouver une déclinaison concrète dans les rares instances consultatives où leurs représentants peuvent s'exprimer.

Il nous reste quelques semaines pour exposer nos attentes et promouvoir nos propositions auprès des candidats et des futurs parlementaires. L'UNSA Retraités fera tout son possible pour que les retraités ne soient pas les laissés pour compte de la prochaine mandature.

Vendredi 3 février 2017 9 h 30 Salle Léon Blum Clermont l'Hérault

Réunion de l'UNSA Retraités 34

Actualité

13 décembre 2016 : Installation du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge



Le **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge** (HCFEA) vient d'être installé par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et Pascale Boistard, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Dans son intervention, Pascale Boistard a rappelé « *qu'être respecté et pris en considération ne doit pas être une question d'âge (...) Redonner une place centrale à l'humain, quel que soit son âge, c'est redonner une place aux individus dans les instances, entendre leurs voix. Concernant l'avancée en âge, cela se traduit par l'inclusion réelle des aidants dans les processus de décisions. Cela se traduit également par une plus grande marge de manœuvre laissée aux territoires, et donc aux politiques locales, en phase avec leurs populations et leurs besoins* ».

« *Car aujourd'hui comme hier, les générations sont liées. Et, même si ces liens ont changé dans leur organisation, ils restent primordiaux dans la réalité quotidienne. Les personnes âgées s'occupent des petits-enfants, les enfants s'occupent de leurs parents, même si tout le monde ne vit plus, comme auparavant, sous le même toit* ».

Pour la Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, la « République du respect » doit faire en sorte que les politiques mises en place et leurs déclinaisons ne pénalisent pas une catégorie, une génération au détriment des autres. Elle exprime la volonté de redonner à chacun, y compris aux plus âgées, leur statut de citoyen à part entière dans le respect de leur dignité.

Ces intentions répondent largement à nos attentes. Regrettons simplement qu'il ait fallu toute la durée de la législature pour arriver à la mise en place de la loi ASV, laquelle reste bien insuffisante quant au financement de la perte d'autonomie pour les personnes devant être hébergées en EHPAD.

Une Héraultaise au HCFEA



Patricia Weber, Vice Présidente Départementale aux solidarités, membre du CODERPA 34, a été nommée au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, au titre des personnalités qualifiées (Comité National des Luttres contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale).

Dans sa première intervention, Madame Weber a souligné le rôle déterminant du Conseil Départemental dans la mise en œuvre de la loi ASV.

Actualité Hérault

API Bus, les étapes en février

La CARSAT Languedoc-Roussillon et l'ADMR Hérault se sont dotées d'un bus baptisé l'API Bus; API pour Animation - Prévention - Information. Ce bus à destination des retraités, a vocation à devenir un lieu où les personnes âgées peuvent venir chercher des réponses à leurs questions sur la retraite, le bien vieillir chez soi, les dispositifs existants,



Où et quand trouver l'API Bus en février 2017 ?

Castries - le 3 février 2017 de 9h30 à 11h30, place du Cartel

Camplong - le 6 février de 14h30 à 16h30, place du village

Courniou - le 7 février de 14h30 à 16h30, devant la mairie : gestes de 1er secours

Felines Minervois - le 8 février de 14h30 à 16h30, place de la mairie : gestes de 1er secours.

Guide : Bien vivre ses années senior dans l'Hérault.



Le Conseil Départemental de l'Hérault met en œuvre une politique de communication et d'information pour faciliter le quotidien des retraités et personnes âgées, quelle que soit la variété de leurs attentes et de leurs besoins. Connaître ses droits, les dispositifs disponibles et les démarches administratives à suivre, préserver sa santé, se déplacer, vivre à son domicile ou changer de lieu de vie, se détendre, se divertir ou s'engager dans le bénévolat... Cet ouvrage pratique aborde tous les domaines du quotidien et regorge de conseils, de réponses simples, adaptées à chaque situation.

Guide à télécharger sur le site : www.herault.fr

EHPAD : Les prix dans l'Hérault

Le « portail des personnes âgées » a recensé les prix de 150 EHPAD du département de l'Hérault.

Le prix de journée pour une chambre seule varie de 47.70 € pour l'EHPAD Les Treilles à Saint Gervais-sur- Mare à 109 € dans un EHPAD de Montpellier, soit un coût mensuel variant de 1431 € à 3270 €.

A comparer avec la pension médiane des plus de 75 ans qui est évaluée à 1570 € par une étude du CODERPA 34 datée de janvier 2016.

Pour connaître le prix de journée des EHPAD, consulter le site :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/

C

onsommation :

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017

Gaz : La taxe qui donne un coup de chaud à votre facture !

Double mauvaise surprise pour les clients particuliers d'Engie (ex GDF-Sue) abonnés aux tarifs réglementés du gaz. Le prix du gaz (hors taxes) va poursuivre la courbe ascendante entamée en novembre avec une augmentation moyenne de +2,3% au 1er janvier. "Cette hausse est de 0,8 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 1,4 % pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 2,4 % pour les foyers qui se chauffent au gaz", précise la Commission de régulation de l'énergie.

Mais à cette hausse va s'en superposer une autre : celle de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN). Prélevée depuis le 1er avril 2014 sur les factures des particuliers, cette taxe va grimper de 35% au 1er janvier en passant de 4,34 euros à 5,88 euros par MWh hors TVA (7,06 TTC) !



Fournisseurs d'eau

Les fournisseurs d'eau doivent mentionner le prix au litre (hors abonnement) sur les factures.

Assurances : augmentation de la taxe d'aide aux victimes

En plus des hausses appliquées par les assureurs, celle de la contribution au Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) augmentera davantage vos primes d'assurances auto et habitation. Elle s'élève à 5,90 euros au lieu de 4,30 euros, sur décision du Gouvernement. Cette taxe, payée avec les cotisations, sert à indemniser les victimes du terrorisme et leurs familles, et celles d'infractions pénales graves (viol, violences physiques...).



Hausse des tarifs d'envoi du courrier et de certains colis

À La Poste, les prix du courrier grimpent de 3,1 % en moyenne. Par exemple, pour une lettre de moins de 20 grammes, le timbre vert passe de 0,70 à 0,73 euros (+ 4,3 %), le timbre prioritaire rouge, de 0,80 à 0,85 euro (+ 6,3 %), et l'Ecopli, de 0,68 à 0,71 euro (+ 4,4 %). Pour les colis, l'envoi des Colissimo de moins de 2 kg reste inchangé par rapport à 2016. Entre 2 et 5 kg, il faudra déboursier 3,2 % en plus.

Une plate-forme pour réclamer les avoirs en déshérence

La loi Eckert permet de mieux informer et protéger les titulaires de comptes et de coffres inactifs, ainsi que les bénéficiaires de contrats d'assurance vie en déshérence. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a ouvert un service en ligne permettant au(x) bénéficiaire(s) de rechercher les sommes qui leur reviennent. Ces dernières sont transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations dix ans après la dernière opération ou la dernière manifestation et, en cas de décès du titulaire, trois ans après la date de sa disparition.



Plats préparés

Depuis 1er janvier les plats préparés doivent porter une étiquette indiquant l'origine de la viande et les produits laitiers, l'origine du lait...

Social : Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017

Revalorisation à minima pour les smicards



Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, n'y était pas favorable, le gouvernement a suivi : le Smic ne bénéficiera pas d'un coup de pouce au 1er janvier. Il profitera, en revanche, d'une très légère hausse due à l'application de la revalorisation automatique : + 0,93%. Le montant brut du Smic horaire passe ainsi de 9,67 euros à 9,76 euros dès le 1er janvier pour 35 heures hebdomadaires, soit 1.480,27 euros bruts.

Le montant du PASS 2017

Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) pour 2017 est revalorisé de 1,6% en 2017 et donc fixé à 39.228 euros sur l'année, soit 3269 euros pour un trimestre ou 180 euros par jour. Il sert notamment à calculer certaines cotisations sociales plafonnées, comme celles de l'assurance vieillesse ou des régimes complémentaires de retraite ou de mutuelle.

Congé pour aider un proche

Le congé de proche aidant se substitue au congé de soutien familial. La nouveauté : il suffit soit de résider avec un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie, soit d'entretenir des liens étroits et stables avec lui pour être reconnu comme aidant. Le salarié demandeur peut aussi transformer ce congé en temps partiel grâce à une possibilité de fractionnement.



Retraites

Le montant de la retraite des anciens combattants augmentera de 11%, passant de 674 euros à 702 euros (puis 750 euros fin 2017).

Santé : Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2017

Tiers payant

Cette mesure permettant aux patients de ne pas déboursier d'argent – pour la part sécurité sociale - lors d'une visite chez le médecin sera généralisée. Les médecins ne pourront donc plus exiger des femmes enceintes et des personnes souffrant d'une affection de longue durée d'avancer le règlement. En revanche, pour l'ensemble des patients, les frais remboursés par la mutuelle pourront toujours être demandés par le praticien.

Don d'organes :

Renforcement du "consentement présumé" prévu par la loi Santé. Ceux qui ne souhaitent pas faire don de leurs organes après leur mort pourront entre autres s'inscrire en ligne sur un registre.

Social :

Quand ma retraite sera-t-elle versée en 2017?

Régime général : Retraite de base

Décembre 2016	09/01/2017
Janvier 2017	09/02/2017
Février 2017	09/03/2017
Mars 2017	10/04/2017
Avril 2017	09/05/2017
Mai 2017	09/06/2017
Juin 2017	10/07/2017
Juillet 2017	09/08/2017
Août 2017	08/09/2017
Septembre 2017	09/10/2017
Octobre 2017	09/11/2017
Novembre 2017	08/12/2017

Fonction Publique

Janvier 2017	30/01/2017
Février 2017	27/02/2017
Mars 2017	30/03/2017
Avril 2017	27/04/2017
Mai 2017	31/05/2017
Juin 2017	29/06/2017
Juillet 2017	28/07/2017
Août 2017	30/08/2017
Septembre 2017	28/09/2017
Octobre 2017	30/10/2017
Novembre 2017	29/11/2017
Décembre 2017	22/12/2017



Agirc/Arrco

Janvier 2017	02/01/2017
Février 2017	01/02/2017
Mars 2017	01/03/2017
Avril 2017	03/04/2017
Mai 2017	02/05/2017
Juin 2017	01/06/2017
Juillet 2017	03/07/2017
Août 2017	01/08/2017
Septembre 2017	01/09/2017
Octobre 2017	02/10/2017
Novembre 2017	02/11/2017
Décembre 2017	01/01/2017

Ircantec

Versement :	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Janvier 2017	27/01/2017		
Février 2017	24/02/2017		
Mars 2017	29/03/2017	29/03/2017	
Avril 2017	27/04/2017		
Mai 2017	26/05/2017		
Juin 2017	29/06/2017	29/06/2017	
Juillet 2017	27/07/2017		
Août 2017	29/08/2017		
Septembre 2017	27/09/2017	27/09/2017	
Octobre 2017	27/10/2017		
Novembre 2017	28/11/2017		
Décembre 2017	21/12/2017	21/12/2017	21/12/2017

Santé

Epidémie de grippe

Cette année, l'épidémie de grippe est précoce et touche particulièrement les personnes fragiles, notamment les personnes âgées. Dans les 5 départements de l'ancienne région Languedoc Roussillon, on recense un taux de 465 cas pour 100 000 habitants, avec une situation particulièrement marquée dans l'Hérault et le Gard. Beaucoup de personnes âgées sont hospitalisées à cause de la grippe.

Voici les recommandations essentielles pour éviter la transmission du virus :

- Évitez les contacts rapprochés avec une personne atteinte de grippe, en particulier si vous êtes âgé de plus de 65 ans, porteur d'une maladie chronique ou enceinte ;
- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydro- alcoolique ;
- Couvrez-vous la bouche et le nez en cas de toux et d'éternuement ;
- Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique et jetez-les ;
- Si vous avez des signes de grippe (fièvre, toux, courbatures, fatigue...), contactez votre médecin traitant.



Désyntox

Vous avez été un certain nombre à recevoir ce document trompeur à l'apparence quasi-officielle, qui émane en fait d'une officine politique ultralibérale, l'association « Sauvegarde des retraites » dont l'objectif est de dénigrer systématiquement la Fonction Publique et les fonctionnaires et de tenter de dresser les retraités du privé contre ceux du secteur public.

Cela à coup de contrevérités : les retraités du public partiraient beaucoup plus tôt à la retraite avec des retraites beaucoup plus grosses.

Ces arguments sont démentis et par les rapports du Conseil d'Orientation des Retraites et même par le rapport, pourtant peu favorable à la Fonction Publique, publié le 16 octobre dernier par la Cour des Comptes. A carrière comparable, les retraités de la Fonction Publique perçoivent des pensions voisines des retraites du régime général, et si l'on excepte les services actifs, la fin de carrière effectivement au travail est plus tardive dans la Fonction Publique, que dans le secteur privé, du fait notamment du recours au chômage et aux pensions d'invalidité beaucoup plus significatifs dans le privé.

Une seule destination pour ces arguties : la poubelle !

Et en plus, ils réclament des sous pour leur association. Comme disait le regretté Lino Ventura dans *Les tontons flingueurs*, « Les cons, ça ose tout ! »

CONSULTATION NATIONALE POUR L'AVENIR DES RETRAITES

Cher ami retraité,

Il y a bien longtemps, par un bel après-midi de juin, deux jeunes gens reçurent le diplôme de leur école.

Ils se ressemblaient beaucoup. Ils étaient bons élèves, joyeux et prêts à se retrousser les manches, comme il est naturel pour des jeunes gens de leur âge.

Tout récemment, à 65 ans, ces deux hommes se retrouvèrent à un dîner d'anciens élèves.

Ils avaient encore beaucoup de choses en commun. Ils habitaient la même région, avaient fait tous les deux un mariage heureux et se réjouissaient de s'occuper de temps en temps de leurs trois petits-enfants.

Mais il y avait une différence. L'un était à la retraite.

Culture

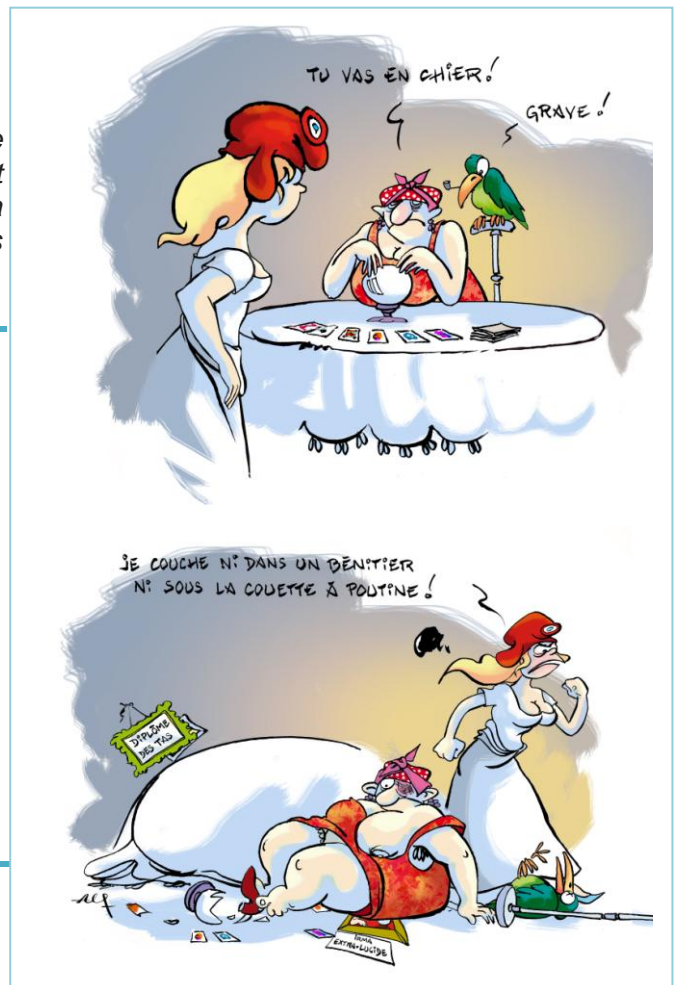


A l'occasion de l'exposition "L'art et la matière - Galerie de sculptures à toucher", le musée Fabre expose 12 installations photographiques de Sophie Calle, tirées de la série "Les aveugles", 1986.

« J'ai rencontré des gens qui sont nés aveugles. Qui n'ont jamais vu. Je leur ai demandé quelle est pour eux l'image de la beauté » Sophie Calle.
Retrouvez-les au fil des collections permanentes !

Montpellier, du 10 décembre 2016 au 28 mai

Sophie Calle, née à Paris le 9 Octobre 1953, est une artiste plasticienne, photographe, femme de lettres et réalisatrice française. Son travail d'artiste consiste à faire de sa vie, et notamment des moments les plus intimes, une œuvre.



Le « Alf » du mois...

Deux pour le prix d'un !

Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : Gérard Mirault Délégué départemental secteur public : Claude Lassalvy

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy